
MRC de Mékinac Schéma d'aménagement révisé

PARTIE V. Chapitre 5 : ***LE RÉCRÉOTOURISME***

Mise en situation

Le portrait du récréotourisme mékinacois

Le développement touristique

Les ZEC et la Réserve faunique



LE RECRÉO-TOURISME

MISE EN SITUATION

L'immensité du territoire, le vaste domaine forestier, la multitude de lacs et cours d'eau de qualité et la tenue d'événements majeurs, sont en quelque sorte la pierre d'assise du développement récréotouristique de la MRC de Mékinac.

Ce secteur d'activité est sans contredit un domaine important avec des bases bien implantées. En effet, la MRC de Mékinac est reconnue à la fois pour ses sites, ses attraits naturels et ses grands espaces verts, structurés pour la chasse et la pêche (pourvoiries, ZEC, réserve faunique) ainsi que pour un certain nombre d'attractions et d'activités dont les plus connues demeurent le Festival Western de St-Tite et le musée du Village du bûcheron à Grandes-Piles. Le tourisme d'aventure, telles que les randonnées en traîneau à chien et à cheval, s'est grandement développé au cours des dernières années. Également, chaque hiver, un grand nombre de motoneigistes parcourent quelques 400 kilomètres de sentiers balisés.

Cette grande nature, sur laquelle repose le récréotourisme, est convoitée par d'autres utilisateurs dont les intérêts sont parfois divergents. Notons la problématique concernant les opérations forestières sur les terres publiques vis à vis l'utilisation des sentiers récréatifs. Aussi, le camionnage et la circulation touristique sur les routes de la région, particulièrement la route nationale 155, soulèvent certaines préoccupations. Ces éléments sont traités dans la section "Transport".

Les secteurs de villégiature fortement développés, situés dans la zone agricole ou en périphérie, présentent, quant à eux, des complications de gestion quotidienne de l'aménagement. On y dénote des pressions exercées et subites de parts et d'autres des milieux agricoles et récréatifs. La caractérisation des espaces agricoles, traitée dans le chapitre "Agriculture" ainsi que dans le document complémentaire, expose les détails des mesures apportées par la MRC de Mékinac.

Le paysage étant l'un des principaux éléments constituant la valeur, l'attrait et la pérennité des secteurs récréotouristiques, la MRC de Mékinac vise la protection de ces paysages. Dans certains secteurs, des coupes abusives ou inappropriées ont hypothéqué à divers niveaux, la valeur et le potentiel de ces secteurs. Le cadre normatif du document complémentaire établit certaines mesures visant la protection des sites d'intérêt régional¹ contre les coupes forestières abusives.

¹La liste des "sites d'intérêt régional" se retrouve au document complémentaire.

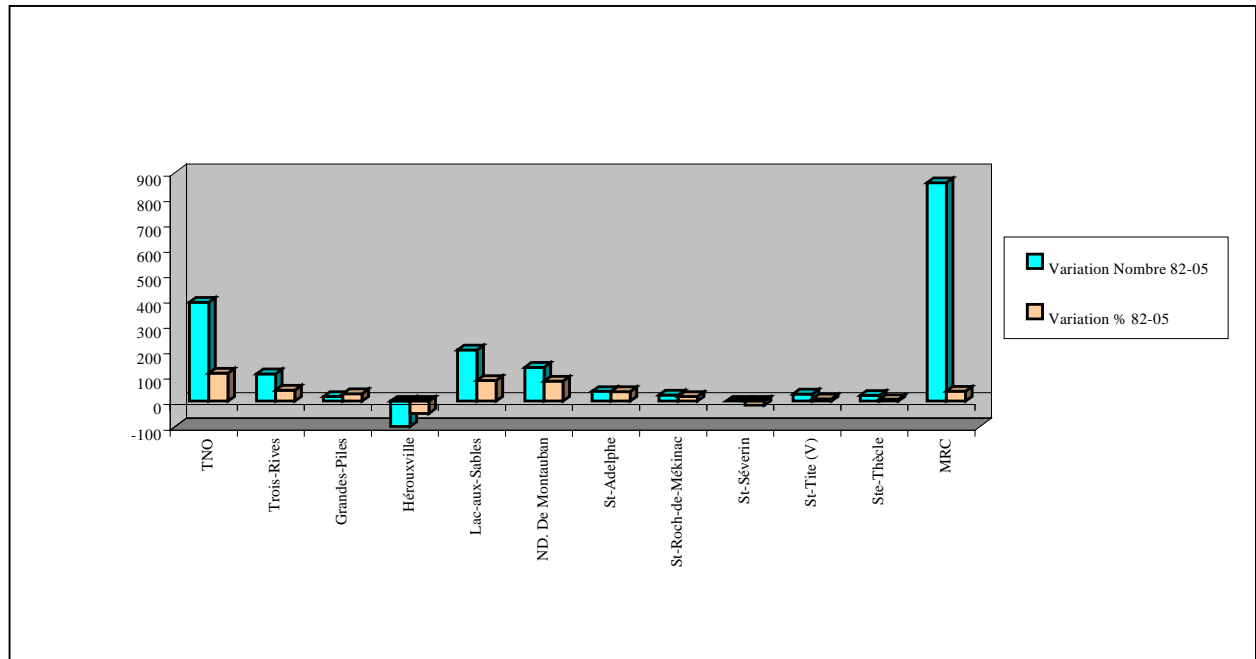
LE PORTRAIT DU RÉCRÉOTOURISME MÉKINACOIS

Un constat de la situation actuelle, du type d'activités, et du niveau de développement permet d'apprécier le caractère du récréotourisme prenant place sur le territoire.

La villégiature

La présence de nombreux chalets et l'ensemble de la villégiature y étant associée, témoignent de l'importance de cet usage pour la collectivité. Entre 1982 et 2005, 860 chalets ont été construits sur le territoire de la MRC de Mékinac, représentant une augmentation de 39,2%. Se sont les TNO, caractérisés par de vastes territoires, où l'on retrouve le plus grand nombre de construction de chalets avec 389, soit une augmentation de 110,2 % en 23 ans. Les plus fortes augmentations, dans la portion municipalisée du territoire, sont observées à Lac-aux-Sables (80,8 %, 202 nouveaux chalets) et Notre-Dame-de-Montauban (78,7 %, 133 nouveaux chalets). Entre 1997 et 2005 on constate une baisse du nombre de chalet pour certaines municipalités dont entre autres Sainte-Thècle (-34), Hérouxville (-32), Saint-Tite (-22), Saint-Adelphe (-10). Cette baisse du nombre de chalets est attribuable à leur conversion en résidences permanentes.

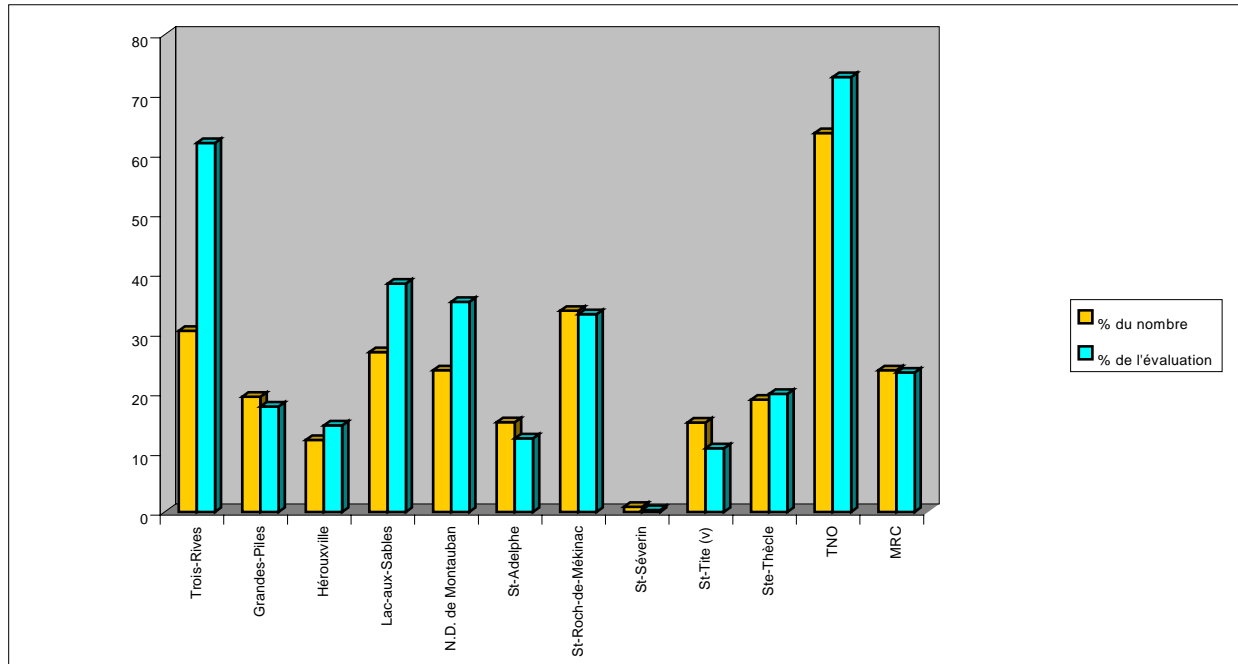
GRAPHIQUE V - 5-1 : Variation du nombre de chalets en 23 ans (1982-2005) dans la MRC de Mékinac.



Source : Sommaires des rôles d'évaluation 1982, 1997 et 2005, Schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac 1988

L'importance de la villégiature se perçoit aussi d'après les revenus municipaux. La valeur des chalets inscrite au rôle d'évaluation pour 2005 représente pour les TNO, 73% de la richesse foncière; Trois-Rives (62%); Lac-aux-Sables (38%); Saint-Roch-de-Mékinac (33%); Notre-Dame-de-Montauban (35%). La moyenne de la MRC de Mékinac se situe à 23%.

GRAPHIQUE V - 5-2 : La part des chalets selon le nombre et l'évaluation, par rapport au grand total des bâtiments de la municipalité, MRC de Mékinac 2005



Source : Sommaire du rôle d'évaluation 2005, Service de l'évaluation, MRC de Mékinac

Le potentiel de développement de la villégiature est grandement associé aux terres du domaine public. Cette richesse constitue un élément important du développement du territoire de la MRC de Mékinac.

Consciente de cette richesse et de son potentiel, la MRC de Mékinac a établi, en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la Réserve faunique du St-Maurice et les ZEC, une stratégie de développement de la villégiature dans le respect de la protection de l'environnement, de la flore et de la faune.

Les éléments de cette planification sont traduits par le biais des règlements d'urbanisme des TNO. Essentiellement, une liste de 114 plans d'eau, sur les quelques 1 300 existants dans les TNO, furent retenus afin d'y orienter le développement de la villégiature. Une capacité de support est également fixée pour chacun de ces plans d'eau.

Tous les intervenants, particulièrement les bénéficiaires de CAAF, connaissent les enjeux et participent, à leur façon, au maintien et au développement de la villégiature. Ces dernières années, le MRNF a élaboré un plan régional de développement des terres publiques (PRDTP)



avec ses partenaires, dont la MRC de Mékinac était partie prenante, dans lequel les préoccupations de la MRC furent respectées.

Cependant, le PRDTP limite grandement le développement de la villégiature en fonction d'un potentiel faunique théorique. Ce potentiel faunique tient uniquement du potentiel de pêche établi suivant les déclarations des pêcheurs. On peut s'interroger sur la pertinence de contrôler l'exploitation de la faune par la limitation de la villégiature.

La MRC de Mékinac verra également à développer un concept similaire pour la partie du territoire municipalisé. Dans cette partie du territoire par contre, il y a plus de pression pour l'obtention de services municipaux. Pour mieux contrôler le développement et éviter des frais en services à tout vent, il convient de diriger le développement sur un nombre restreint de plans d'eau. Ainsi le développement devrait se limiter aux plans d'eau qui supportent déjà des constructions et à ceux de plus de 20 hectares. De plus, la prescription réglementaire obligeant que le terrain sur lequel chaque bâtiment principal soit adjacent à un chemin, doit être maintenue. Afin d'assurer une meilleure planification du développement, les municipalités sont invitées à prescrire des plans d'aménagement d'ensemble pour les zones récréatives non développées ou peu développées.

Sur le plan régional, les plans d'eau récréatifs auront un statut particulier, principalement en matière de protection des paysages, contrairement à ceux de l'affectation forestière.

Les attraits touristiques

Gravitent autour de la villégiature d'autres événements, attraits et activités toujours liés au caractère naturel de la région. Le tableau ci-contre en résume les principaux.

TABLEAU V - 5-1 : Synthèse des activités récréotouristiques sur le territoire de la MRC de Mékinac, 2005

Activités	Localisation	Saison	Description et aménagement
●activité de plein air			
Villégiature	TNO Municipalités	☼☼	Concentration de chalets principalement en bordure des lacs.
Camping	Municipalités TNO	☼	Sites aménagés et rustiques.
Colonie de vacances	Municipalités	☼	Centres de plein air avec chalets et activités.
Chasse et pêche	TNO Municipalités	☼	Secteurs contrôlés à des fins de chasse et de pêche.
Plage	TNO Municipalités	☼	Sites aménagés pour la baignade.



Activités	Localisation	Saison	Description et aménagement
Rampe de mise à l'eau et Marina	TNO Municipalités	☼	Infrastructures aménagées aux abords de certains lacs et certaines rivières pour la mise à l'eau d'embarcations.
Canot-Camping	TNO Municipalités	☼	Parcours de la fédération de canot-camping avec portages et sites de camping désignés.
Golf	Municipalités	☼	Terrain de golf
Escalade	Municipalités	☼☼	Parois rocheuses et de glace de différents niveaux de difficulté.
Rafting	TNO	☼	Descente de rivière en groupes organisés.
Ski de randonnée	Municipalités	☼	Pistes aménagées et entretenues par des clubs locaux.
Érablière	Municipalités TNO	☼	Érablières commerciales.

● **Événements**

Festival Western	St-Tite	☼	Rodéos, spectacles, parade et diverses activités liées au thème. Prix de l'événement touristique 1993.
Festival champêtre	Ste-Thècle	☼	Pique-nique familia, exposition
Festi-volant	Grandes-Piles	☼	Démonstration de cerfs-volants, activités familiales (patin, glissade, ect.)
Festival rendez-vous champêtre	Saint-Séverin	☼	Diverses activités familiales.
Classique internationale de canots et Cyclo Mauricie	Municipalités	☼	Arrivée et départ des courseurs.
St-Adelforce	Saint-Adelphe	☼	Compétitions d'hommes forts

● **Parcours et attraits touristiques**

Musée du bûcheron	Grandes-Piles	☼	Reconstitution d'un camp de bûcheron et exposition.
Chute du 5\$	Notre-Dame-de-Montauban	☼	Parc aménagé, belvédère accessible par un sentier et une passerelle.
Réseau cyclable	Municipalités	☼	Circuit cyclable désigné.
Sentier de motoneiges	TNO Municipalités	☼	Sentiers entretenus par des clubs régionaux et utilisés par les membres et des groupes de touristes. Plusieurs relais de motoneiges.
Sentier de motoquads	TNO Municipalités	☼☼	Sentiers entretenus par des clubs régionaux et utilisés par les membres et des groupes de touristes. Plusieurs relais de motoquads.



Activités	Localisation	Saison	Description et aménagement
Sentier équestre	TNO Municipalités	☼*	Écuries et sentiers.
Sentier de traîneaux à chiens	TNO Municipalités	*☼	Sentiers utilisés par des groupes de touristes.
Sentier pédestre	Municipalités	☼	Sentier pédestre désigné.

Les corridors récréotouristiques

La région est située dans l'axe touristique "Montréal-Lac-St-Jean". Il est essentiellement matérialisé par la rivière Saint-Maurice et la route nationale 155.

Le territoire est traversé également par la rivière Batiscan au cœur de sa portion municipalisée. Ces deux rivières ont été reconnues dans la planification stratégique de la MRC de Mékinac en 1994 comme corridors privilégiés au développement récréotouristique. Dans le but d'assurer la vocation de ces deux corridors, une affectation récréative leur est attribuée.

Avec les MRC voisines, des forces se sont mobilisées pour définir, à la rivière Saint-Maurice, une stratégie globale de développement et de mise en valeur à des fins récréatives. La MRC de Mékinac entend s'impliquer activement dans cette démarche de concertation en participant à l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur.

Les sites d'intérêt

Certains intervenants du milieu souhaitent une mise en valeur du patrimoine de la région afin de compléter les produits touristiques. La section traitant des "Sites d'intérêt" énumère les éléments à caractère historique, culturel, esthétique et écologique.

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'élaboration du schéma d'aménagement de première génération a permis de mettre en relief des lacunes à la vitalité du tourisme dans la MRC de Mékinac. Malgré une base déjà bien implantée, les deux principales, étaient le manque d'hébergement et le manque de diversité et de qualité de la restauration. Ces éléments furent repris par le "plan de développement et de commercialisation touristique du secteur Mékinac" en 1991. Depuis ce temps la structure d'accueil c'est bien amélioré. C'est le CLD qui a le mandat de soutenir le développement touristique sur le territoire.

Le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (2004 – 2005) du CLD Mékinac identifie la mission du secteur touristique de favoriser l'essor de l'industrie touristique de Mékinac. Pour ce



faire, deux mandats ont été identifiés :

1) Assurer la mise en marché de Mékinac et ses expériences touristiques;

Faire connaître l'offre touristique de Mékinac aux clientèles touristiques issues des marchés prioritaire. Les champs d'intervention sont :

- i. Promouvoir Mékinac comme destination touristique; et
- ii. Soutenir la commercialisation des expériences touristiques.

2) Soutenir et susciter le développement de l'offre touristique.

Développer une offre qui réponde aux attentes des clientèles. Les champs d'intervention sont :

- i. Soutenir et accompagner les initiatives de développement de l'offre;
- ii. Cibler et structurer les occasions de développement de l'offre.

LES ZEC ET LA RÉSERVE FAUNIQUE

La construction du pont à Matawin a modifié la dynamique du territoire situé à l'ouest du Saint-Maurice. L'amélioration de l'accessibilité et la mise sur pied d'un poste d'accueil favorisent maintenant la convergence de la gestion des entrées vers un point central.

L'implication de la MRC de Mékinac, dans la construction du pont lui confère un rôle plus important au niveau de la gestion des territoires non organisés. Sa connaissance du territoire, son désir de favoriser l'équilibre du milieu, son expertise et sa capacité à réunir les aspirations locales en font un acteur important dans la gestion de ce territoire.